



Travail par temperature proche de - 5 c

Par **Myriam**, le **12/02/2010** à **20:31**

Bonjour,

Je suis etudiante et effectue un petit boulot de distribution de prospectus. Jeudi 11 fevrier et vendredi 12 fevrier au matin (de 7h a 10h) j'ai distribue des prospectus dans la rue selon mon contrat. Il faisait entre -3 et -5 C.

Mon employeur ne m'a pas donne d'equipement particulier contre le froid ni ne m'a demande d'interrompre mon activite. Je n'ai pas non plus recu de prime.

Pourriez-vous s'il-vous-plait m'indiquer si l'employeur est en faute et si je peux mener une action en justice pour demander dommages et interets.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement,

Myriam